
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 549 DU 11 DECEMBRE 2019
portant nomination au Ministère de la Communication
et de la Poste.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 16 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- sur** proposition du Ministre de la Communication et de la Poste,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 décembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Communication et de la Poste dans les fonctions ci-après :

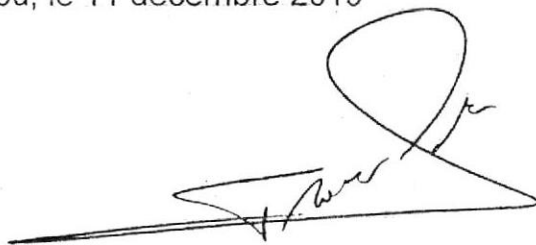
- Secrétaire général du Ministère :
monsieur **Kakpo Séraphin LOUSSIN** ;
- Directeur de Cabinet du Ministre :
monsieur **Arnaud Wilfrid DJIDONOU** ;
- Directeur adjoint de Cabinet du Ministre :
monsieur **Comlan Gilles Expédit GOYI** ;
- Directeur de la Programmation et de la Prospective :
monsieur **Sosthène Ulrich GNANSOUNOU** ;
- Conseiller technique à la Communication :
monsieur **Abimbola Clotaire OLIHIDE**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

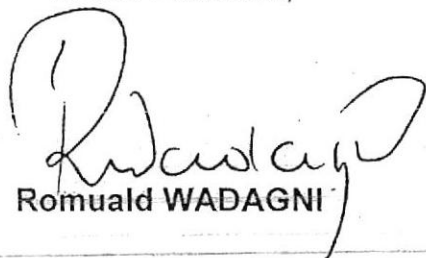
Fait à Cotonou, le 11 décembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



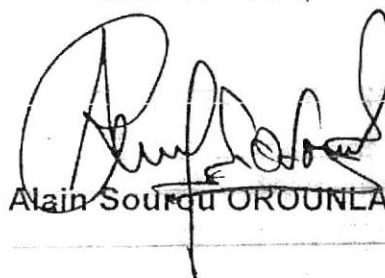
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Communication
et de la Poste,



Alain Sourou OROUNLA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCP 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 5 ; JORB 1.